



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Indochine

Question écrite n° 124465

## Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier attire l'attention de M. le ministre de la défense et des anciens combattants sur la question de la reconnaissance et de l'indemnisation des travailleurs indochinois déportés en métropole dès septembre 1939 durant la Seconde Guerre mondiale pour soutenir l'effort de guerre. Désignés contre leur volonté, des jeunes paysans indochinois quittèrent leurs villages sous peine de voir leurs pères emprisonnés et sont devenus travailleurs forcés. La fin de la guerre ne marqua pas la fin de cet exil forcé et abominable pour nombre d'entre eux qui ne purent rejoindre l'Indochine qu'en 1952. Il n'y a jamais eu de reconnaissance officielle du sort atroce fait à ces hommes et les Gouvernements successifs sont surtout désireux d'oublier cette sombre page de l'histoire de France. Il lui demande quelles mesures il compte prendre afin que la France reconnaisse officiellement sa responsabilité dans ce drame inhumain enduré par les travailleurs forcés d'Indochine et s'il compte procéder à une juste indemnisation des familles.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Jacques Candelier](#)

**Circonscription :** Nord (16<sup>e</sup> circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 124465

**Rubrique :** Anciens combattants et victimes de guerre

**Ministère interrogé :** Défense et anciens combattants

**Ministère attributaire :** Défense

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 20 décembre 2011, page 13191

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)